

Séquence 4^e :

Voter en France 1815-1870 : une difficile conquête.

Dossier documentaire

8 textes.

Jeanne Deroin,

Aux citoyens membres du Comité démocratique socialiste.

Citoyens

[...] Au nom de Dieu et de l'humanité, toutes les femmes et tous les hommes sincèrement démocrates-socialistes proclament l'égalité civile et politique des deux sexes, affirment que la décision du Comité qui exclut de la liste des candidats à l'Assemblée législative le nom d'une femme, ne peut être fondée sur le privilège de sexe parce que nos principes de liberté, d'égalité et de fraternité, qui sont la base de la vie individuelle, de la vie de famille, de la vie sociale, renferment en eux l'abolition de tous les préjugés, de tous les privilèges, de toutes les royautés, même de celle de l'homme dans la famille, parce qu'ils n'admettent aucune domination humaine fondée sur le droit divin, pas même celle de l'homme sur la femme.

Cette exclusion ne peut non plus s'appuyer sur le respect de la constitution parce que la constitution est basée sur les principes de liberté, d'égalité et de fraternité. Elle ne peut donc être en contradiction avec ces principes. [...]

Enfin, cette exclusion ne peut être fondée sur l'inopportunité, parce que c'est au moment des élections qu'il importe de réclamer pour les femmes le droit de prendre part aux travaux de l'assemblée législative. Cette assemblée sera incomplète et incompétente si la femme n'y est pas représentée, et son œuvre principale, la révision du Code civil [pour établir l'égalité de droits entre les femmes et les hommes] ne peut être complète et durable parce que les hommes seuls ne peuvent imposer à une société composée d'hommes et de femmes que des lois fondées sur le droit du plus fort, ce qui est une violation manifeste de nos principes.

Il n'est jamais trop tôt pour entrer dans la voie du progrès, et l'admission des femmes aux fonctions sociales est le premier pas pour arriver à la réforme que nous appelons de nos vœux.

C'est le moyen le plus puissant pour faire comprendre à tous la nécessité de l'association intégrale.

Aucune loi d'avenir ne peut être élaborée et formulée sans le concours de la femme, de la moitié de l'humanité [...].

Jeanne DEROIN

Directrice du journal *L'Opinion des femmes*

Pétition des femmes au peuple, affiche, 16 mars 1848.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k109896h/f2.item.zoom>

Alexandre Ledru-Rollin

Messieurs,

En répondant à votre appel, en venant à vous, je vous dois compte de ma foi politique.

Cette foi vive, inébranlable, je la puise à la fois dans mon cœur et dans ma raison.

Dans mon cœur qui me dit, à la vue de tant de misères dont sont assaillies les classes pauvres, que Dieu n'a pas pu vouloir les condamner à des douleurs éternelles.

Dans ma raison qui répugne à l'idée qu'une société puisse imposer au citoyen des obligations, des devoirs, sans lui accorder, en retour, une portion quelconque de souveraineté.

La souveraineté du peuple, tel est, en effet, le grand principe qu'il y a près de cinquante années, nos pères ont proclamé. Mais cette souveraineté, [...] elle a disparu du domaine des faits.

Pour nos pères, le peuple c'était la nation tout entière, chaque homme jouissant d'une part égale de droits politiques, comme Dieu lui a fait une part égale d'air et de soleil.

Aujourd'hui, le peuple, c'est un troupeau conduit par quelques privilégiés comme vous, comme moi, messieurs, qu'on nomme électeurs, puis quelques autres, plus privilégiés encore, qu'on salue du titre de député.

Et si ce peuple, qui n'est point représenté, se lève pour revendiquer ses droits, on le jette dans les cachots.

S'il s'associe dans des syndicats pour ne pas périr de misère et défendre son salaire insuffisant, on le jette dans les cachots.

[...] C'est dire assez que ce système déshonoré, rongé par la corruption, a fait son temps, et qu'il faut le changer, si nous ne voulons pas subir une violente révolution.

Et pour le changer, messieurs, la réforme électorale est le premier pas à faire : sans elle, tout progrès pacifique est impossible. Cette réforme, il la faut radicale. Que tout citoyen soit électeur, que le député soit l'homme de la nation, non de la fortune, qu'il soit désigné pour sa valeur.

Mais la réforme électorale, que serait-elle, si elle n'aboutissait qu'à une transformation du régime représentatif ? [...] La représentation politique ne peut donc être qu'un acheminement et un moyen d'arriver à de justes améliorations sociales.

[...] Pour nous, messieurs, le peuple c'est tout. Soulager ses misères, ses douleurs, voilà notre but. Passer par la question politique pour arriver à l'amélioration sociale, telle est, je le répète, la marche qui caractérise le parti démocratique en face des autres partis. (*Très bien !*)

Profession de foi, Paris, Dufay Editeur, 1841.

Discours prononcé le 23 juillet 1841 avant son élection comme député de la Sarthe et publié une première fois dans le *Courrier de la Sarthe*, 25 juillet 1841.

https://books.google.fr/books?id=4jsPAAAAQAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false

Alphonse de Lamartine

Le suffrage universel n'est pas le suffrage du premier venu ; c'est le suffrage du citoyen. [...] Savoir lire et écrire, c'est savoir comprendre. [...] L'intelligence est une condition indispensable pour être un électeur souverain.

Le mariage et le titre de père de famille en sont une autre. Si la loi détermine vingt-cinq ans pour date de la majorité politique et accéder au droit de vote¹, il est raisonnable de ne pas soumettre l'homme de vingt-et-un à vingt-cinq ans, marié et père de famille, à cette condition d'âge.

L'homme marié et chef de famille se soumet à deux formes de responsabilités, de solidarités, de gages, de garanties dans l'ordre social, biens supérieurs à celles de l'homme célibataire, isolé, nomade, responsable de lui seul. La loi doit reconnaître cette vérité ; elle doit tenir compte du titre de chef de famille, non-seulement dans le droit au suffrage universel pour l'élection du représentant, mais encore dans toutes les élections locales, municipales, spéciales, dont le régime républicain confère et multiplie l'obligation pour les citoyens. La famille est le gage vivant, la responsabilité suprême, la garantie en sentiment de cœur et de réflexion de l'homme. Quand on sait que du vote qu'on va porter dépend le sort de son père, de sa mère, de sa femme, de ses enfants, la main la plus légère prend du poids ; toutes ces destinées confiées par la Providence y pèsent. Le citoyen délibère quatre fois avec lui-même avant de les engager par un vote d'étourderie, de passion et d'entraînement. Le mariage conseille, la paternité mûrit. Un jour viendra, je n'en doute pas, où le père de famille aura autant de voix dans le suffrage qu'il y a de vieillards, de femmes et d'enfants dans son foyer ; car dans une société mieux faite, ce n'est pas l'individu, c'est la famille qui est l'unité permanente.

**Alphonse de Lamartine, *Le passé, le présent et l'avenir de la République*,
Paris, 1850. Chapitre XXVIII, page 245-249.**

1. La même loi définit la majorité civile à l'âge de 21 ans.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56122001/f255.image>

Louis-Auguste Blanqui

Citoyens,

L'élection immédiate de l'Assemblée nationale serait un danger pour la République.

Depuis soixante ans, la contre-révolution, les partis royalistes, parlent seuls à la France. La presse, bâillonnée par les lois fiscales, n'a pénétré que l'épiderme de la société ; l'éducation des masses n'a été faite que par le seul enseignement oral, qui a toujours appartenu, et qui appartient encore, aux ennemis de la République.

Les notabilités¹ des partis royalistes vaincus par la Révolution de février 1848 attirent seules l'attention du peuple dans les campagnes. Les hommes dévoués à la cause démocratique lui sont à peu près inconnus. La liberté du suffrage ne serait qu'apparente, toutes les influences hostiles liguées contre la République fausseraient inévitablement le vœu du peuple.

On peut dire que la nation voterait sous la domination d'une seule opinion qui n'a pas de contradicteurs. C'est une injustice et encore plus un danger, car cette opinion, c'est le Royalisme.

[...] Le vote ne deviendra vérité que par un libre débat. Mais ce débat libre ne saurait être l'œuvre d'un jour. En conséquence, nous demandons l'ajournement indéfini des élections et l'envoi dans les départements de citoyens chargés d'y porter la lumière démocratique.

Première Pétition pour l'ajournement définitif des élections, 6 mars 1848.

1. Curés, nobles, membres de la bourgeoisie qui dominant le village.

<http://www.litteratureaudio.com/livre-audio-gratuit-mp3/blanqui-louis-auguste-premiere-petition-pour-lajournement-des-elections.html>

François Guizot

[Un homme qui veut voter et diriger] doit disposer d'une *capacité*. Celle-ci ne dépend pas simplement de l'intelligence ou de la possession de telle ou telle faculté particulière ; c'est un fait complexe et profond qui comprend [...], parmi ses éléments, l'autorité, l'intelligence, l'instruction, la richesse, la considération, les traditions, les croyances religieuses.

« De la démocratie dans les sociétés modernes », in *La Revue française*, novembre 1837.
Cité par Pierre Rosanvallon, *Le sacre du citoyen*, Paris, Gallimard-Folio Histoire, 1992, pp. 306-310.

J'ai beau regarder, j'ai beau chercher : je ne puis trouver parmi nous, aujourd'hui, dans l'état de la société, aucun motif sérieux à la réforme électorale qu'on vous propose [...]. Il n'y a plus de lutte entre les classes en France ; il n'y a plus d'intérêts profondément contraire. Qu'est-ce qui sépare aujourd'hui les électeurs qui paient 300 francs [de cens] des électeurs à 200 francs, à 150 ou à 50 francs ? Rien. Ils ont au fond les mêmes intérêts, les mêmes droits civils, ils sont soumis aux mêmes lois.

[...] Un grand fait en résulte : [le droit de vote] n'est pas, chez nous, un objet de luttes. [...] L'électeur à 300 francs représente parfaitement [le reste de la société] : il ne l'exclut pas, il le représente, il le protège, il le couvre, il ressent ses besoins, il défend les mêmes intérêts. Aussi la volonté de voter ne se fait pas sentir vivement dans notre société, parce que [...] la participation au pouvoir politique ne sert plus à défendre les droits, la sûreté, la propriété, la liberté [...].

[...] Je suis, pour mon compte, ennemi décidé du suffrage universel. Je le regarde comme la ruine de la démocratie et de la liberté. Non seulement je n'ai donc pas le désir de voir le suffrage universel s'introduire parmi nous, mais je m'oppose à toutes les tendances vers ce but. Je les crois nuisibles, dangereuses pour nos libertés comme pour l'ordre public.

**Discours à la Chambre des Pairs
lors de la discussion sur le vote d'une modification de la loi électorale,
15 février 1842.**

<http://histoire-et-archeo.over-blog.com/article-24443372.html>

Odilon Barrot

Si j'insiste tant sur le principe des *capacités*, [c'est-à-dire d'un suffrage censitaire ouvert à certaines catégories de la société, seules jugées aptes à voter et à gouverner], c'est que j'y vois le plus sûr moyen de donner au droit électoral une élasticité nécessaire pour qu'il puisse s'étendre à mesure que l'intelligence et l'éducation politique des masses se répandent, et en même temps pour faire entrer dans nos institutions toutes les idées et les sentiments politiques qui se produisent dans la société. Ainsi, le principe une fois accepté, il serait facile de faire arriver successivement au droit de vote les syndicats des caisses d'épargne, les prud'hommes, et autres chefs des travailleurs et de faire entrer ainsi, par voie de représentation, dans l'exercice actif des droits politiques, toute la classe ouvrière, de manière à la faire participer au gouvernement du pays sans aucun danger pour la France, seul moyen raisonnable de réaliser le suffrage universel.

**Débat contre Guizot à la Chambre des députés
sur le vote de la loi électorale du 19 avril 1831.**

**Odilon Barrot, *Mémoires posthumes*, 4 vol., Paris, 1875-1876, tome I, p. 256.
Cité par Pierre Rosanvallon, « Guizot et la question du suffrage universel au XIX^e siècle »,
In Marina Valensisse, *François Guizot et la culture politique de son temps*,
Colloque de la Fondation Guizot-Val Richer, Paris, Gallimard-Le Seuil, 1991, pp. 129-145.**

Pierre-Joseph Proudhon

9 décembre 1851

J'ai passé une mauvaise nuit. Le chagrin me poursuit. [...] Le progrès des sciences et de la philosophie a poussé tout à coup l'élite des esprits en Europe à un degré extraordinaire ; mais à côté de cela, le Peuple est peu différent de ce qu'il était au Moyen Âge. Nous avons cru pouvoir convaincre le Peuple par la raison [...], par l'amour de la liberté. Rien n'y prend. Les deux tiers des paysans croient plus à leur curé qu'à leur avocat ; la fascination pour l'empereur Napoléon est telle encore qu'aucun raisonnement ne peut la dissiper. Le Peuple est un monstre qui dévore tous ses bienfaiteurs et ses libérateurs. Il n'y a pas, comme nous l'avions cru, de peuple révolutionnaire. [...] Tout prouve bien que, désormais, demander au peuple de voter pour se libérer lui-même, c'est faire métier tout à la fois de dupe et de charlatan.

Carnets, 1843-1864, Paris, Presses du réel, 2005.

Si le fait de voter [...] consiste à réunir une fois tous les cinq ans, ou tous les trois ans, une cohue de citoyens désignés, et à leur faire nommer un député porteur d'un mandat en blanc, et qui, en vertu de ce mandat en blanc, représente non seulement ceux qui lui ont donné leurs suffrages, mais aussi ceux qui ont voté contre lui, non seulement la masse de tous les électeurs mais aussi toutes les catégories de personnes qui n'ont pas voté, si c'est là ce que l'on appelle suffrage universel, alors il n'y a rien à en espérer, et tout notre système politique est une mystification et une tyrannie.

*Théorie du mouvement constitutionnel au XIX^e siècle (l'empire parlementaire et l'opposition légale),
lettre à M. Rouy du 29 mai 1863.*

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2294734.r=Contradictions+politiques,+th%C3%A9orie+du+mouvement+constitutionnel.lang>
FR

Adolphe Thiers

(Il s'adresse aux républicains modérés et aux démocrates-sociaux)

– Nous avons exclu [...] cette classe d'hommes dont on ne peut saisir le domicile nulle part [...], celle des vagabonds. [...] Il faut tout faire pour le pauvre, j'ose le dire à la tribune, il faut tout faire, excepté cependant de lui donner à décider les grandes questions où s'agitent le sort et l'avenir du pays. Oui, tout pour les pauvres, mais non le gouvernement !
(Vive approbation à droite, dans les rangs du parti de l'ordre). [...]

Ce sont ces hommes qui forment [...] la partie dangereuse des villes ; ce sont ces hommes qui méritent ce titre, l'un des plus flétris de l'histoire, entendez-vous, le titre de *multitude*. [...] C'est cette multitude de vagabonds dont on ne peut saisir ni le domicile ni la famille, si remuants qu'on ne peut les saisir nulle part, qui n'ont pas su créer pour leur famille un asile appréciable ; c'est cette multitude de vagabonds que la loi a eu pour but d'éloigner. [...] C'est cette vile multitude qui a [applaudi aux exécutions, qui a agi avec violence et qui a provoqué les désordres de la Terreur et de l'Empire].

Vous dites que nous ne sommes pas dans l'esprit de la Constitution [de 1848], parce qu'elle a dit le mot *universel*. C'est un triste jeu de mots, permettez-moi de vous le dire. *(Rumeurs à gauche.)* Qu'est-ce que veut dire le mot *universel* ? [...] Si tout le monde doit voter, je vous demande pourquoi la Constitution ne fait voter que 9 millions d'individus. [...] Vous allez me dire : « Il est tout simple d'exclure d'abord les femmes ». D'accord. Pourquoi les excluez-vous ? *(Rires et bruit.)* Vous les excluez, parce que vous ne leur supposez pas la connaissance des intérêts du pays [...] et 18 millions de femmes sont retranchés. Y en a-t-il 18 millions qui votent ? Non ; il y a 9 millions d'exclus encore, pour la faiblesse de l'âge, parce que vous ne leur supposez pas plus la connaissance des intérêts du pays *(Le bruit sourd déjà plusieurs fois signalé se renouvelle à gauche)*.

**Discours prononcé à l'Assemblée nationale législative le 24 mai 1850,
lors de la discussion sur le projet de loi électorale (votée le 31 mai 1850).**

<http://visualiseur.bnf.fr/Document/CadresPage?O=NUMM-23692&J=43&T=pleinEcran&l=43&M=tdm>